



ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE DES COMMERCES
LES DIMANCHES 29 NOVEMBRE, 06, 13 et 20 DECEMBRE 2026

149/2026

Les Maires des Communes de Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett et Vendenheim,

VU le Code Local des Professions et notamment son article 105b 2^{ème} alinéa,

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 1938 portant statut sur le repos dominical dans le département du Bas-Rhin,

VU l'article L 3134-4 du Code du Travail .

CONSIDERANT que les besoins des consommateurs durant la période de l'Avent engendrent une fréquentation accrue des commerces pendant cette période ;

Arrête :

Article 1^{er} — Les commerces de détail situés sur le territoire des communes de Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett et Vendenheim sont autorisés à ouvrir et à employer du personnel volontaire les dimanches :

- **29 novembre 2026 de 13 h 00 à 19 h 00**
- **06 décembre 2026 de 13 h 00 à 19 h 00**
- **13 décembre 2026 de 10 h 00 à 19 h 00**
- **20 décembre 2026 de 10 h 00 à 19 h 00**

Article 2 Les magasins de vente au détail alimentaire sont autorisés à employer du personnel les dimanches susmentionnés, 1 h 30 avant l'ouverture au public, afin de permettre l'approvisionnement de rayons en produits frais et périssables.

Article 3 Le présent arrêté ne porte pas modification des dispositions légales et conventionnelles relatives au repos compensateur et aux majorations de salaires.

Article 4 — Les horaires de travail modifiés du fait de l'ouverture des commerces les dimanches **29 novembre, 06, 13 et 20 décembre 2026** devront être affichés sur les lieux de travail et transmis à l'Inspection du Travail.

Article 5 - Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi et notamment à l'article 146a du Code Local des Professions.

Article 6 - Le présent arrêté sera publié conformément aux usages locaux.

Article 7 - Ampliation du présent arrêté est notifiée à :

- Préfecture de Strasbourg
- Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin
- Gendarmerie de Mundolsheim
- Département du Travail et de l'Emploi — STRASBOURG
- Groupement Commercial du Bas-Rhin — SCHILTIGHEIM
- Mairies de Vendenheim, Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett

Vendenheim, le 02 octobre 2026

Le Maire de Vendenheim,



La Maire de Lampertheim,



La Maire de Mundolsheim



Béatrice BULOUE
Maire de Mundolsheim

Le Maire de Reichstett,



LE MAIRE
Georges SCHULER